

AVIS

24/10/2023

Avis adopté en Assemblée Plénière, le 24 Octobre 2023
dans le cadre d'une auto-saisine

Lutte contre le harcèlement scolaire

Adapter la politique régionale au contexte



Président de la Commission Solidarité, Prévention et Sécurité,
Santé et Services Publics : **Stéphane GAVELLE**
Chargé de mission : **Thierry ARLANDIS**
Rapporteuse de l'Avis : **Agnès CAMPANELLA**

Rapporteure : **Agnès CAMPANELLA**

Assistée de Thierry ARLANDIS

Cet avis a été adopté à l'unanimité des 110 conseillers présents,

dans le cadre d'une auto-saisine

Etude conduite par la commission **Solidarité, Prévention & Sécurité,
Santé & Services publics**

Sommaire

INTRODUCTION.....	3
LES CONSTATS.....	3
LES ENJEUX.....	4
ACTIONS DE LA RÉGION.....	5
PROPOSITIONS DU CESER.....	6
CONCLUSION.....	7
AUDITIONS ET REMERCIEMENTS.....	9
EXPLICATIONS DE VOTE.....	10

Introduction

La prévention du harcèlement scolaire à l'égard des lycéens est au croisement de plusieurs problématiques : sensibilisation, éducation, professionnalisation de la médiation, qualification... Elle nécessite également un travail de coordination entre plusieurs acteurs.

Définition du harcèlement scolaire. Il en existe plusieurs types caractérisés par leur récurrence et leur gravité pouvant aller jusqu'au suicide :

- Physique : agressions, coups, blessures, vol, racket perpétré par un ou plusieurs agresseurs,
- Psychologique : moins visible. Agressions verbales avec des conséquences tout aussi graves (isolement, complexes, traumatismes...),
- Numérique au travers du cyberharcèlement : fausses rumeurs, atteinte à la vie privée, divulgation de photos intimes via les réseaux sociaux,
- Sexuel : commentaires obscènes, pornographie, attouchements...

En France, plus d'un élève sur dix scolarisé en CE2, CM1 et CM2 est victime de harcèlement scolaire (Annie VERGNEGRE, journaliste France 3 PACA le 18/11/2021 et selon l'Observatoire de la Santé, Trois victimes sur dix souffrent d'un harcèlement jugé "sévère").

Au secondaire, les chiffres sont tout aussi préoccupants puisqu'un collégien sur dix se dit harcelé par ses camarades, parmi lesquels 7 % sous une forme grave. **Au lycée, si la tendance paraît moindre, le harcèlement ne disparaît pas pour autant. Près de 4 % des lycéens resteraient impactés.**

De manière générale, les statistiques concernant le harcèlement sont rares, parcellaires, et peu précises comme l'indique le Sénat.

Les constats

1. Une prise en compte tardive du harcèlement (40 ans)

Au regard d'autres pays développés, la France s'est préoccupée tardivement de la prévention du harcèlement scolaire ¹. En France, 10 % des élèves seraient affectés par le harcèlement (700 000 élèves), soit en moyenne 2 ou 3 enfants par classe. Pourtant au niveau régional, sur une population de près de 190 000 lycéens l'institution ne faisait état, en 2019 que de 455 situations de violence ce qui montre le chemin à parcourir en matière de repérage et traitement du phénomène. Des actes de violence physique, verbale ou psychologique se traduisant par des insultes, des humiliations,

¹ « Les pays anglo-saxons ont développé des programmes de prévention de ces phénomènes basés sur le rappel de règles simples de vie en collectivité, en particulier la prohibition de la violence sous quelque forme que ce soit, ainsi que sur la reconnaissance des différences des chacun et la valorisation des talents individuels. (...) Il s'agit d'abord de recueillir, à l'aide de questionnaires anonymes (pour les adolescents) les impressions des élèves sur ce qu'est pour eux une situation de harcèlement et sur l'ambiance générale de leur classe. Ensuite des séances vidéo de harcèlement sont projetées et discutées. Puis un travail en petit groupe permet, à l'aide de jeux de rôle, de ressentir les émotions de la victime, de l'agresseur mais aussi des élèves spectateurs du harcèlement. Enfin, un travail réunissant la totalité de la classe permet d'établir des règles de vie commune au groupe. Chaque élève signe alors le règlement ainsi établi. Environ vingt heures annuelles sont consacrées à ces actions qui sont donc étalées dans le temps. Il s'agit d'une action suivie tout au long de l'année. Nos pays latins n'ont pas la culture du « programme » de prévention. Il est cependant possible de s'en inspirer et de se pencher sur les actions susceptibles d'être mises en œuvre pour que ce phénomène soit enfin connu et traité » CAIRN Info – Harcèlements en milieu scolaire Nicoles Catheline Dans Enfances et Psy 2009/4 (N° 44) pp. 82 à 90

une mise à l'écart, des menaces, des rackets, du sexisme, de l'homophobie, du racisme ou de la xénophobie. Le harcèlement, dans sa dimension la plus large, passe également par la cyberviolence, les prises d'image non désirées, les menaces, l'intimidation, le vidéolynchage, les insultes à caractère sexuel ou les attouchements. De fait, il existe un lien direct entre la sécurité aux abords des lycées et la lutte contre le harcèlement scolaire.

2. Une volonté d'agir, des capacités d'action limitées et inégales

A travers les auditions réalisées auprès de différentes associations pouvant intervenir sur le sujet du harcèlement dans et aux abords des lycées, la Commission Solidarité Prévention Sécurité et Services publics et santé du CESER a relevé une forte disparité tant dans les capacités d'intervention que dans l'expertise vis à vis des phénomènes de harcèlement.

Par-delà la bonne volonté des intervenants, parfois bénévoles, la commission fait donc le constat de capacités d'intervention inégales s'accompagnant souvent d'une faiblesse des outils mobilisables.

De manière générale, même les associations les plus structurées et les plus professionnalisées font le constat d'un phénomène de harcèlement en nette progression. Mais surtout, elles se disent souvent « démunies » voire « débordées » en ce qui concerne le cyberharcèlement.

3. Un manque d'éducation et de prévention aux usages du numérique

Depuis plus de vingt ans, les usages du numérique se sont fortement développés dans toutes les classes d'âge de la population. Parmi ces classes d'âge, la jeunesse a été la plus prompte à s'emparer techniquement de ces outils, collant ainsi au plus près des évolutions technologiques. Si cette révolution numérique impacte désormais la vie de chacun, les réseaux sociaux numériques sont bien souvent devenus, en particulier pour la jeunesse, la pierre angulaire de toute vie relationnelle.

Or, ce développement des usages des outils numériques s'est fait finalement « au fil de l'eau », de manière empirique et sans encadrement adapté dans l'environnement scolaire. De fait, il expose ses usagers et, tout particulièrement les jeunes, aux risques inhérents à ces technologies.

Ainsi, le cyberharcèlement qui prolonge et démultiplie le harcèlement scolaire est devenu, au fil des ans, un fait majeur dont les pouvoirs publics mesurent tardivement l'ampleur.

Si aujourd'hui et face à la gravité du phénomène, les plus jeunes élèves commencent à bénéficier, dès l'école primaire, d'un rudiment d'éducation aux usages du numérique avec des mises en garde plus appropriées, la classe d'âge des lycéens qui utilise le plus ces outils, n'a pas bénéficié d'un tel dispositif. Son exposition au risque reste donc majeure.

Les enjeux

- La sensibilisation et l'éducation. En effet, le harcèlement peut aussi parfois s'expliquer par une faible sensibilisation du milieu scolaire sur cette question,
- La sensibilisation du milieu familial,
- La professionnalisation de la médiation,
- La formation qualifiante des médiateurs et le tutorat,
- La coordination de tous les acteurs,
- L'amélioration du repérage, le recueil des témoignages.

Actions de la Région

Elle n'a pas de compétence exclusive et intervient à titre complémentaire pour aider ses partenaires (territoires, associations...) en écho à la politique académique et nationale en matière de harcèlement et particulièrement l'axe du programme PHARE portant sur l'amélioration du climat scolaire.

Le Programme régional en vigueur

Formalisé par le Programme Régional de Médiation Sûreté à caractère Educatif (PRMSE)²

S'appuyant sur plusieurs outils :

- La **Garde régionale des lycées** pour restaurer un climat de confiance aux abords des lycées,
- Le Plan médiateur,
- La journée de lutte contre le harcèlement scolaire,
- **Le Prix régional annuel de lutte contre le harcèlement scolaire (6 000 €) : "Pour en finir avec le harcèlement scolaire"**,
- Les Ateliers de sensibilisation et diffusion d'un fascicule d'information sur le harcèlement scolaire auprès des agents régionaux des lycées.

Les Médiateurs dans le cadre de la garde régionale des lycées

128 en contrat d'apprentissage sur le diplôme de moniteur éducateur obtenu en deux ans. Les médiateurs travaillent en binôme sur plusieurs lycées à des horaires précis avec l'appui de 32 médiateurs professionnels qui interviennent de façon mobile auxquels peuvent s'adjoindre 12 supplémentaires pour assurer une couverture totale maximale, soit 172 médiateurs mobilisés.

La Garde régionale des lycées et ses médiateurs agissent contre le harcèlement scolaire aux abords des lycées (32 apprentis moniteurs-éducateurs) et se distinguent des équipes éducatives qui agissent à l'intérieur du lycée.

² Ce dispositif bénéficie d'un partenariat et d'une synergie importante qui passe par les 7 employeurs associatifs dans le cadre de conventions d'objectifs. Il s'agit d'associations de médiation sociale reconnues à l'échelle des 6 départements. Par ailleurs, ce dispositif bénéficie aussi de l'adhésion quasi générale de l'ensemble des proviseurs. Les proviseurs vie scolaire des Académies d'Aix-Marseille et Nice comme les équipes académiques de sécurité (EMAS) et les unités d'apprentissage sont également mobilisés pour la formation des jeunes.

Les actions

Des actions pédagogiques portées par les équipes pédagogiques ou médiateurs sont montées, en mode prévention, dans une démarche d'accompagnement autour de projets éducatifs portant sur le harcèlement scolaire dans le cadre de l'enveloppe régionale (1 M€) ou du Programme Initiatives Educatives Scolaires (INES).

Propositions du CESER

Formation

- Mettre à jour de façon permanente un cahier des charges intégrant la bonne adaptation des profils aux fonctions de médiation,
- S'assurer que dans les 7 employeurs associatifs, les jeunes apprentis moniteurs-éducateurs bénéficient tous d'un encadrement leur garantissant un exercice satisfaisant de leur fonction et une solide qualification,
- S'assurer des conditions de l'apprentissage : il doit y avoir un nombre suffisant de titulaires diplômés pour que la formation soit effective et de qualité,
- Faciliter l'intégration des médiateurs dans la formation du programme PHARE.

(4 journées de formation par an sur deux années à partir de 2024),

- S'assurer que les actions de la Garde régionale des lycées seront coordonnées avec le volet lycée du programme Phare dès la mise en œuvre de celui-ci,
- Centrer les diplômés sur la médiation dans le cadre des comités de pilotage Région auxquels participent les organismes de formation,
- Améliorer le lien entre le médiateur et l'Education nationale,
- Travailler au maintien dans l'emploi du métier de moniteur-éducateur,
- Faire de l'éducation aux médias sociaux et à leurs usages dans le cursus scolaire une matière à part entière,
- Elargir le champ de la lutte contre le harcèlement au domaine de l'éducation aux usages numériques, à l'aide à la parentalité, à l'éducation aux risques,
- Favoriser l'implication des pairs au niveau du lycée en développant des actions dans l'esprit du prix lycéen.

Lutte contre le Harcèlement et le cyberharcèlement

- Coordonner les politiques mises en place sur le harcèlement par la Région et celles développées dans chaque Département,
- Assurer le pilotage dans l'éducation aux médias,
- S'inspirer des bonnes pratiques conduites dans les autres Régions ainsi que dans les pays anglo-saxons,
- Amender les dispositifs Région pour davantage coller à la réalité du terrain à des fins de meilleure efficacité,
- Développer les « projets internat » quand c'est possible en présence sociale pour développer une relation de confiance, réguler la tension,
- Répertorier les associations qui luttent contre le harcèlement scolaire,

- Jouer sur plusieurs leviers d'action pour traiter la question du harcèlement : prises de rendez-vous, gestion de conflit sur l'instant T...,
- Diffuser l'information à l'intérieur des lycées sur la présence de médiateurs aux abords des établissements,
- Faire participer des médiateurs volontaires à des actions de prévention dans les établissements avec les équipes ressources (en lien avec le rectorat),
- Encourager la Région à soutenir davantage les organismes de formation associatifs pour former les ambassadeurs tels que AOREVEN, Ligue de l'Enseignement etc... à l'instar de ce que fait le Département des Bouches-du-Rhône,
- Contribuer à développer chez les élèves des compétences psychosociales (estime de soi...),
- Renforcer le lien entre les établissements et les acteurs de l'éducation populaire,
- Conseiller à la Région le recrutement de médiateurs en nombre plus conséquent,
- S'inspirer de ce qui se fait dans le département des Bouches-du-Rhône notamment avec l'intervention d'organismes de l'éducation populaire,
- Sur le numérique, assurer une aide à la parentalité pour faire du repérage pour s'adapter à l'évolution du phénomène de harcèlement. La Région pourrait prendre l'initiative d'indiquer des relais,
- Evaluer et adapter en permanence l'action de la Région dans la lutte contre le harcèlement scolaire.

La commande publique

- Pouvoir assurer une continuité du service rendu aux usagers en cas de perte de marché par un prestataire,
- Augmenter une quotité satisfaisante de médiateurs professionnels diplômés pour assurer une permanence éducative sachant que les apprentis changent tous les deux ans car ils sont en formation par alternance,
- S'assurer et garantir aux salariés en alternance des débouchés professionnels dans le domaine de compétence acquis,
- Renforcer la partie marché public du dispositif pour permettre de faire appel à des moniteurs-éducateurs formés avec plus de recul notamment sur la question du cyberharcèlement,
- Contrôler les qualifications et compétences des intervenants associatifs.

Conclusion

A l'issue de son auto-saisine portant sur le harcèlement scolaire et au détour des nombreuses auditions réalisées, la commission Solidarité Prévention, Sécurité, Services Publics et Santé du CESER estime que la Région a eu raison de se saisir du sujet de la sécurité aux abords des lycées, au travers notamment de la création du dispositif « Garde régionale des lycées ». Elle juge, en effet, qu'il est du devoir de l'institution de tout mettre en œuvre pour favoriser de bonnes conditions d'étude pour les lycéens de la Région.

Par-delà, l'appellation pouvant évoquer un cadre parfois trop militaire ou sécuritaire, l'utilité et la qualité du travail de médiation et de prévention réalisé par la Garde régionale a été nettement révélé au cours de nos travaux.

Selon la commission, au moment où l'Exécutif national renforce son dispositif légal pour lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement, la commission estime que la Région devra, en cohérence :

- Maintenir son cadre d'intervention formalisé autour du Programme régional de Médiation Sûreté à Caractère Éducatif,
- Evaluer en permanence les actions entreprises,
- Faire évoluer le Programme en accentuant les actions spécifiques de lutte contre le harcèlement scolaire et périscolaire,
- S'assurer des compétences homogènes des associations missionnées ainsi que d'une formation accentuée des intervenants face au cyber harcèlement.

Au moment où le programme PHARE³ de lutte contre le harcèlement scolaire va enfin concerner les lycées, la Région devra donc s'assurer que son cadre d'intervention s'articule au mieux avec ce dispositif national.

³ Décret n° 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale

Auditions et remerciements

Le Président tient à exprimer ses remerciements à tous les partenaires ou organismes qui ont accepté de répondre aux questions du CESER, et qui par leur contribution, ont éclairé notre réflexion.

- BORRE Véronique, Vice-présidente en charge de la Sécurité, de la défense, du soutien aux forces de l'ordre et de l'innovation pour une région apaisée,
- COCLET Julien, Directeur général adjoint Groupe ADDAP 13,
- HOARAU Christophe, Directeur des Sécurités au Conseil régional,
- LOUVET Elodie, Médiatrice de l'Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention (ADDAP 13),
- MAURIN-DULAC Valérie, IA IPR EVS en charge du dossier prévention des violences,
- MITOULOU Eva, Apprenti médiateur,
- ROCAILLEUX Nathalie, Directrice de la Maison d'aide aux victimes Françoise Giroud,
- ROUX Christine, Conseillère technique chargée de mission service social rectoral,
- SANDELLA Hugo, Apprenti médiateur,
- SAVEY Florence, chargée de mission pour le déploiement du programme PHARe,
- STEPHANT Yann, Directeur d'Urban Prod,
- TAGAWA Yacine, Chef de service de l'Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention (ADDAP13),
- TRAIMOND Nathalie, Directrice adjointe de l'association Dunes,
- VOLET Lucas, Association OREMIS.

Explications de vote

2^{ème} Collège

Myriam BARNEL

Richard GHIS

Didier SERNA

3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Colette BELLET

Intervention de Myriam BARNEL au nom de FO (2^{ème} collège)

Le groupe FO considère que la commission Solidarité, Prévention, Sécurité, Santé et Services publics du CESER Provence Alpe Côte d'Azur est parfaitement fondée à se saisir de tous les sujets d'actualité touchant aux conditions de vie des citoyens de la région, à fortiori lorsqu'il s'agit de leur sécurité.

Alors que les phénomènes de violence et de harcèlement se multiplient en milieu scolaire, alors que l'ensemble des relations sociales se structurent de plus en plus par écran interposé, il apparaît donc particulièrement opportun pour les représentants de la société civile de faire le point sur les politiques engagées par la Région, ainsi que de formuler des préconisations notamment en matière de sécurité périscolaire

Favoriser des conditions d'études sereines pour les lycéens, autant que des conditions d'exercices supportables pour les enseignants, un enjeu qui est désormais devenu une urgence absolue dans un contexte global dégradé.

Relevons que le nombre d'élèves trop importants, du fait des politiques successives de fermetures de classes et de la formation des professeurs, ne donnent pas suffisamment les moyens aux enseignants de déceler le mal être de certains de leurs élèves.

Parce que face au harcèlement, aux menaces et aux agressions de tous ordres, chaque institution de la république se doit d'agir, et la Région doit elle aussi intervenir avec pertinence, particulièrement dans les Lycées qui relèvent de sa compétence.

Le groupe FO soutient donc sans réserve l'ensemble les préconisations contenues dans l'avis. Lesquelles visent à mieux adapter les politiques régionales de sécurisation aux abords des lycées aux nouveaux défis qui se présentent, notamment en matière de cyber harcèlement et cyber délinquance.

Enfin, concernant plus spécifiquement le programme intitulé « Garde régionale de Lycée », le groupe FO salue le principe de promotion professionnelle qui le fonde, et qui permet à des jeunes d'accéder à une qualification de valeur nationale.

Cependant, il rappelle que la responsabilité de la sécurité périscolaire et de la médiation ne saurait être confié à des apprenants sans la présence renforcée et quotidienne d'intervenants déjà diplômés et expérimentés.

Nous avons connaissance qu'un questionnaire anonyme sera déployé auprès des élèves les 9 et 15 novembre prochains à partir du CE2 jusqu'au lycée, sur le harcèlement scolaire.

Il n'est pas précisé comment ils seront analysés.

Le groupe FO votera l'avis.

Intervention de Richard GHIS au nom du groupe CGT, FSU, Solidaires (2^{ème} collège)

Le harcèlement scolaire tue, c'est insupportable et inacceptable. Ces drames ébranlent les familles, les équipes dans les écoles et plus globalement, l'ensemble de la société civile que nous représentons ici. Pour autant, il ne faut pas céder à la vindicte populaire dans une forme de tribunal médiatique insupportable alors que des actions sont engagées par différents acteurs comme le montre bien notre avis.

Ce sujet implique un travail d'équipe et l'intervention de plusieurs acteurs, il doit être travaillé sur du temps long et engendrer des mesures pérennes.

La lutte contre le harcèlement scolaire ne peut se faire à coup d'improvisation et/ou de communication, en cédant aux pressions médiatiques et/ou politiques. Le sujet est suffisamment grave pour que l'ensemble des acteurs travaillent en synergie et dans un état d'esprit constructif.

Le plus important est de faire en sorte de prévenir ces situations, de les gérer avant qu'elles ne s'amplifient et ne causent des souffrances qui peuvent créer des situations d'angoisse, parfois de déscolarisation allant jusqu'à des suicides. La réflexion doit se mener pour mettre en place une véritable politique de prévention du harcèlement scolaire.

Cela nécessite des moyens humains et du temps, pour permettre l'écoute des élèves et repérer les signaux faibles de souffrance d'un ou d'une adolescente. Ce temps peut être pris en cours, lorsque des heures de vie de classe existent et que le professeur principal a été alerté d'un problème dans la classe ou à la fin d'un cours parce qu'un élève a besoin de parler. L'école n'est pas que le lieu où l'on dispense des savoirs fondamentaux. Pour autant, un professeur ne peut rien seul et cette écoute ne suffit pas : ce sont des équipes pluri professionnelles de l'Éducation nationale (enseignants, conseiller principal d'éducation, infirmiers, assistant social, psychologue de l'éducation nationale) avec les associations et les médiateurs de la Région, en lien avec les familles et les acteurs sociaux qui doivent à la fois traiter les situations de harcèlement et les prévenir.

Nous tenons à soutenir au travers de cette déclaration certaines demandes formulées par l'avis du CESER : l'amélioration de la professionnalisation des médiateurs de la Région est indispensable, de même que l'augmentation du nombre de médiateurs professionnels et diplômés (moniteurs éducateurs et éducatrices), au sein de la bien mal nommée « garde régionale des lycées ». Cette professionnalisation est en grande partie la garantie du maintien du volet prévention dans la lutte contre le harcèlement. La bascule de cette mission dans une Direction régionale chargée de la sécurité incite à la vigilance sur le contenu éthique et l'approche politique du prochain appel d'offre en direction des associations.

Le harcèlement scolaire est un fléau qui nécessite la mobilisation de toute la communauté éducative et, bien au-delà, de toute la société civile. Il se manifeste

souvent via les réseaux sociaux : si c'est bien le rôle de l'Éducation Nationale, avec ses partenaires, de faire en sorte que les jeunes scolarisés ne soient plus les victimes des réseaux sociaux, c'est à l'État de mettre les réseaux sociaux face à leur responsabilité en matière de cyberharcèlement et à ne pas laisser les plaintes déposées devenir des lettres mortes.

Les groupes CGT, FSU et Solidaires voteront l'avis qui met bien en exergue la nécessité de poursuivre et d'amplifier la coopération entre les différents acteurs face à ce fléau qui doit être combattu.

Intervention de Didier SERNA au nom du groupe CFDT (2^{ème} collègue))

La commission solidarité a su se saisir d'un sujet au combien prégnant et le traiter en se détachant de l'actualité. La CFDT tient à saluer ce travail
Par ses auditions et ses travaux, nous ne pouvons que partager le constat et les préconisations portés par cet avis.

Le groupe CFDT votera l'avis

Intervention de Colette BELLET au nom des 3^{ème} et 4^{ème} collègues

Les évènements de ces dernières semaines et le plan national contre le harcèlement scolaire décliné à fin septembre démontrent combien nous avons à conjuguer nos efforts pour endiguer le harcèlement scolaire dans toutes ses composantes.

À la suite de l'auto-saisine de la Commission Santé, Solidarité, Prévention, Sécurité nous avons pu mesurer l'engagement dans la lutte contre celui-ci mis en œuvre par la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Nous tenons à rappeler que la Région dans cette lutte, au-delà du département des Bouches du Rhône, doit s'engager avec les autres départements de la collectivité régionale et au mieux dans la même temporalité c'est-à-dire « maintenant » avec les moyens nécessaires.

De même, qu'il faudra rester organisé et constant dans le déploiement des énergies pour combattre le harcèlement, nous souhaitons apporter une grande vigilance à l'évaluation des dispositifs initiés pour être à la mesure des enjeux de cohésion sociale et d'éducation attendus.

Les collègues 3 et 4 voteront l'avis.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02

Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : ceser@maregionsud.fr

Site web: www.ceserpaca.fr

Site Newsletter : ceser@regionpaca.com